AIDES DISPOSITIF DE L'UE

Aides de la stratégie régionale de l'eau

Publics concernés

- #Association
- #Collectivité territoriale
- #Établissement public

Domaines secondaires

- #Environnement
- #Agriculture

L’ampleur des enjeux identifiés par la Région dans sa Stratégie Régionale de l’Eau ainsi que l’urgence d’atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l’Eau conduisent la Région à favoriser une approche intégrée de la ressource en eau à l’échelle de bassins versants, seule approche cohérente et efficace au regard des enjeux. Aussi, afin d’inciter les acteurs de l’eau à s’organiser à cette échelle, la Région souhaite accentuer la sélectivité des projets soutenus.

Objectif

L’accompagnement de la Région au titre de sa politique de l’eau sera ainsi conditionné à :
La nécessité d’inscrire l’opération dans une démarche de gestion intégrée de l’eau (adéquation entre le milieu naturel, le développement local et l’aménagement du territoire) construite de manière concertée à une échelle géographique cohérente : le bassin versant. Forte de ces éléments, la Région s’engage dans les démarches de contractualisation (Contrats territoriaux, …) à l’échelle de bassins versants au côté des agences de l’eau.

Cette politique de l’eau transversale se décline selon les quatre orientations stratégiques :

- Accompagner les changements de pratiques
- Contribuer à la prise en compte des enjeux de l’eau dans l’aménagement du territoire et à la gestion des risques naturels
- Préserver les milieux aquatiques
- Développer et partager les connaissances

La mise en œuvre de cette politique de l’eau se fera en collaboration étroite avec les Agences de l’eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne.
Au-delà de l’intervention de la Région dans la mise en œuvre d’actions en faveur de la préservation de la ressources en eau (qualité et quantité) sur les bassins versants, la Région s’appuiera sur des partenaires afin notamment d’améliorer la

connaissance, de la diffuser et de mettre en cohérence les actions à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

A cheval entre les bassins hydrographiques Adour-Garonne et Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine se caractérise par la présence de différents types de ressources en eau (cours d'eau, nappes, étangs, zones humides, ...), rencontrées de manière différenciée sur le territoire. Malgré leurs diversités, ces ressources sont soumises à des pressions et des sollicitations anthropiques variables selon l'occupation du territoire et les activités humaines présentes.

Ces pressions se trouveront accentuées par le changement climatique qui impactera d'une manière significative, directement et indirectement, l'ensemble des écosystèmes et ressources en eau de la Nouvelle-Aquitaine, ainsi que les usages de l'eau associés.

Les objectifs visés par la Région sont de pouvoir répondre aux différents enjeux liés à la ressource en eau.

Calendrier

Les demandes de subvention seront traitées au fil de l'eau.

Pour les demandes de subvention pour travaux et/ou études, elles sont à déposer, *avant leur démarrage,* de préférence avant le **31 mars** ou avant le **30 juin** de chaque année, pour favoriser leur instruction en vue des commissions du 1er ou 2e semestre, en privilégiant un dépôt regroupé par tranche annuelle.

Bénéficiaire

- Collectivités et leurs groupements
- Collectivités porteuses des contrats territoriaux de gestion intégrée des bassins versants
- Syndicats mixtes et établissements de coopération intercommunale
- Collectivités productrices d'eau potable
- Organisations professionnelles agricoles donnant du conseil sur le système des exploitations et les pratiques des agriculteurs présentes sur les zones à enjeu Eau prioritaires bénéficiant d'un contrat territorial de bassin versant ou d'un contrat territorial Re-Sources
- Entreprises
- Groupements de collectivités (Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération au titre de la GEMAPI, Etablissement Public Territoriaux de Bassin, Syndicats de Bassins Versants compétents)
- Structures porteuses de SAGE
- Associations créées sur la base de la Loi du 1er juillet 1901
- Propriétaires privés
- Associations « migrateurs » : LOGRAMI, MIGADO, MIGRADOUR, Cellule migrateurs Charente Seudre
- Associations ayant une action significative sur les espèces exotiques envahissantes

Comment faire ma demande ?

Les modalités d'intervention sont différentes selon les projets, elles sont détaillées dans le règlement d'intervention ci-après. Les dossiers sont à transmettre par voie dématérialisée à l'adresse : eau@nouvelle-aquitaine.fr.